

Dr. Mohamed Handaine



L'auteur de l'article n'est pas responsable du contenu de cette carte

Les peuples amazighs (berbères) sont les peuples autochtones d'Afrique du Nord. Le dernier recensement au Maroc (2016) estimait que le nombre de locuteurs de tamazight s'élevait à 28% de la population. Cependant, les associations amazighes le contestent vivement et revendiquent plutôt un taux de 65 à 70%. Cela signifie que la population amazigophone pourrait bien compter environ 20 millions de personnes au Maroc et environ 30 millions en Afrique du Nord et dans le Sahel dans son ensemble.

Les Amazighs ont fondé une organisation appelée "Mouvement culturel amazigh" (MCA) pour défendre leurs droits. C'est un mouvement de la société civile basé sur les valeurs universelles des droits de l'homme. Il y a maintenant plus de 800 associations amazighes établies dans tout le Maroc.

Le système administratif et juridique du Maroc a été hautement arabisé, et la culture et le mode de vie amazigh sont constamment soumis à une pression d'assimilation. Le Maroc est depuis de nombreuses années un État unitaire doté d'une autorité centralisée, d'une religion unique, d'une langue unique et d'une marginalisation systématique de tous les aspects de l'identité amazighe. La Constitution de 2011 reconnaît officiellement l'identité et la langue des Amazighs. Cela pourrait être un pas en avant très positif et encourageant pour le peuple amazigh du Maroc, mais malheureusement, sa mise en œuvre officielle est toujours en attente de la promulgation de la loi organique qui établirait des règles sur la manière dont le tamazight doit être officiellement mis en œuvre, ainsi que des méthodes pour l'incorporer à la loi, l'enseignement et à la vie en général comme langue officielle. Les travaux d'harmonisation de l'arsenal juridique avec la nouvelle Constitution n'ont en fait pas encore commencé et aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la Constitution.

Le Maroc n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT et n'a pas voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Évènements en 2018

Mise en application de l'officialisation de la langue amazighe.

Concernant la mise en application de l'officialisation de langue amazighe, il n'y a pas de changement durant l'année 2018. La Loi organique relative à l'officialisation de l'amazighe, sont toujours bloqués dans la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication, bien que le processus d'examen ait été achevé. On s'attend à des amendements de fond pour ce texte de loi. Le consensus est difficile à atteindre. L'adoption de cette loi a été reportée à plusieurs reprises à cause d'énorme divergence entre les membres de la Commission. Les membres du parti islamique qui préside le gouvernement demeurent toujours hostiles à la normalisation de l'amazighe dans la vie publique. Et selon Ahmed Boukous le recteur de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) « *l'adoption ne s'est pas fait selon plusieurs hypothèses. La plus plausible est le manque de bonne volonté politique de la part du gouvernement et du pouvoir législatif. L'officialisation de l'amazigh ne serait, en effet, pas bien vue par les courants qui n'étaient pas d'accord avec cette démarche.* »¹

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, estime nécessaire de parvenir à un consensus autour de cette législation de la plus haute importance avant son entérinement². Le projet de loi prévoit l'intégration de l'amazigh dans plusieurs secteurs (enseignement, législation, Parlement, médias et communication, culture, art, administration, services publics, justice).

Et avec cette situation toute promotion de l'amazighe reste en instance, et le grand problème c'est que les autres lois qui sont adoptées avant la loi organique de l'officialisation de l'amazighe ne sera pas compatible avec l'amazigh. Il n'aura pas l'harmonisation des lois ce qui va poser encore des handicaps devant l'application de l'officialisation palpable de l'amazigh. (ex : la loi régissant des tribunaux).

Enseignement de la langue amazighe petits pas et beaucoup de volonté.

Toujours avec la situation du non adoption de la Loi organique d'officialisation de l'amazigh, l'enseignement de la langue amazighe reste à la merci de l'interprétation des responsables des Académies de l'enseignement selon leur humeur et leur conviction personnelle. Bien que les concours pour accéder au cycle préparatif de l'enseignement primaire et secondaire comprennent l'option amazigh, mais il arrive parfois que quelques académies de l'éducation obligent les enseignants de l'option amazigh d'enseigner autres langues que leur spécialité, ce qui donne l'impression chez les élèves que tamazight n'est pas importante dans le système éducatif, ce qui est très grave dans le domaine éducatif. L'exemple d'un enseignant dans la région de Dakhla au sud marocain (ex)est flagrant les organisations amazighes ont dénoncé ce comportement discriminatoire³. Ce qui a emmené le Président du gouvernement a rassuré les enseignants que les académies de l'éducation doivent respecter la spécialité des enseignants.⁴

Et d'après un article sur la rentrée scolaire 2018

« L'enseignement de cette langue ne connaîtra manifestement aucun changement au cours de cette rentrée scolaire. Aussi, les activistes amazighs ainsi que l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) tirent-ils la sonnette d'alarme, appelant à la nécessité de mettre en œuvre les dispositions de la Constitution, mais tant que la Loi organique sur l'officialisation de l'amazigh n'a pas encore été entérinée par l'institution législative, la situation reste stagnante. Le texte prévoit une généralisation progressive de l'enseignement de l'amazigh à tous les cycles sur quinze ans (.....) Le recteur de l'IRCAM, Ahmed Boukous, qui défend la promotion de l'enseignement des langues étrangères au même titre que celles nationales, à savoir l'arabe et l'amazighe. »⁵

Problème des noms amazighs.

Le problème du non reconnaissance des prénoms amazighes persistent encore, mais les cas sont en régression il existe quand même des cas de ce comportement c'est le cas de du prénom Amnay. Une fois encore, les services de l'état civil ont refusé d'enregistrer, à Casablanca, un nouveau-né sous un prénom amazigh. Cela s'est passé dans l'arrondissement de Sidi Moumen, relevant de la préfecture de Sidi Bernoussi, précise le quotidien Assabah dans son édition du jeudi 11 janvier 2018. Le refus d'enregistrer le nouveau-né sous le prénom d'Amnay ("Cavalier" en français) a suscité l'ire de nombreux acteurs associatifs, notamment des militants pour les droits de l'Homme.

Ces derniers ont d'ailleurs parlé de «*discrimination raciale à l'encontre des Amazighs*», rapporte le quotidien. Dans une lettre adressée au chef du gouvernement et au Ministre de l'Intérieur, la Fédération nationale des associations amazighes a ainsi dénoncé la «*persistance de la discrimination raciale au Maroc*», soulignant que cette interdiction est un acte «abusif et non justifié».⁶

Le Ministère de l'intérieur a rapidement publié un communiqué en expliquant que les investigations qui ont été menées

"Ont montré que les prénoms choisis par les citoyens ne constituent pas le motif du refus de réception des déclarations de naissance, mais ceci est dû, selon le cas, soit au manque de

documents essentiels, soit à une demande d'un délai pour consultation, conformément aux dispositions légales et procédurales en vigueur".⁷

Et par rapport aux années précédentes, ce problème semble être réglé par le gouvernement, seul quelques agents de l'état civil des communautés qui n'ont pas suivi les directives du Ministère de l'intérieur relatives à ce problème prennent parfois cette position.

Le problème de la terre, un problème qui ne cesse de prendre l'ampleur.

Malgré les instructions du Roi Mohamed VI de revoir la situation la problématique des terres au Maroc surtout les terres communes des tribus et des Jamaa, Le problème ne cesse de prendre une grande ampleur avec l'attitude du Haut-commissariat des Eaux et Forêts qui a entamé une *Procédure de délimitation foncière* sans une consultation préalable et en connaissance de cause avec les ayant droits. Cela a provoqué un mécontentement chez la population autochtone des régions surtout dans la région du Sous au sud marocain.

Avec ses limitations la population n'a plus le droit d'accéder aux pâturages et en plus l'introduction des sangliers dans ces espaces menace la population, ainsi s'ajoute le problème de transhumance pastorale.

« Une grande marée humaine a déferlé, dimanche 25 novembre, sur les rues de Casablanca pour dénoncer la politique de l'État en matière de gestion la transhumance pastorale et d'aménagement des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux. La marche organisée à l'initiative de la coordination Akal (terre) pour la défense du droit de la population à la terre et à la richesse, a vu la participation, outre des militants du mouvement amazigh, des dizaines d'associations des droits de l'Homme et de la société civile représentant la région de Sous»⁸

C'est la première fois qu'une manifestation qui revendique les droits à la terre avait lieu, les manifestants ont appelé l'État à abroger tous les textes qui datent de l'ère du protectorat autorisant l'expropriation sous prétexte d'utilité publique. Aussi, ils ont revendiqué l'annulation de la loi 113.13 relative à la gestion du pâturage, tout en invitant les autorités publiques à assumer leurs responsabilités en matière de la gestion sécuritaire.

Le chef du gouvernement n'a pas été indifférent à cette revendication sérieuse, il a reçu les leaders du mouvement AKAL (terre en tamazight). La rencontre s'est tenue en langue tamazight, une première fois dans une réunion officielle du gouvernement. Des instructions ont été données aux gouverneurs de la région concernée de prendre contact avec les représentants du mouvement AKAL pour trouver une solution à ce problème.

Le Maroc de l'avenir

La langue et la culture amazighe demeure les spécificités de l'Afrique du Nord et du Maroc. Les objectifs du Mouvement culturel Amazigh sont en train de se réaliser lentement mais sûrement, suite aux changements géopolitiques de la région. L'Afrique du nord commence à se différencier de l'Orient. Après les transformations désastreuses du moyen orient à cause de la radicalisation et de l'intolérance, les pays de l'Afrique du Nord commencent à revaloriser son identité amazighe qui sera la seule devise pour ces

pays (Maroc, Algérie, Tunisie) pour instaurer la diversité linguistique et culturelle et lutter contre le fanatisme religieux. L'identité amazighe pourra jouer ce rôle important. Cette situation géopolitique et le discours pacifique tolérant et rationnel du MCA pourraient emmener la région à retrouver son identité plurielle et son équilibre identitaire, c'est la raison pour laquelle les droits amazighs sont irréversibles. La prochaine décennie sera, semble-t-il une décennie d'or de l'identité amazighe si la volonté politique existe.

Notes and références

1. GATTIOUI, Jihane. 2018. «Officialisation De L'Amazigh: À Quand La Fin Du Blocage?» www.leseco.ma | L'actualité en continu. See <http://bit.ly/2Injpug>
2. Ibidem
3. World, Amazigh. 2018. "Morocco: Amazigh Associations and Coordination Statement on Current School Entry". Amazighworld.Org. See <http://bit.ly/2IIMSow>
4. See Telexpresse, "Ottoman: We Will Promote the Teaching of Amazigh Language within Six Years". 2018. See <http://bit.ly/2ImeB8l>
5. Gattioui, Jihane. 2018. «Enseignement De L'Amazigh: Aucune Nouveauté Pour Cette Rentrée». www.leseco.ma | L'actualité en continu. See <http://bit.ly/2IwQeFk>
6. Asmlal, Amyne. 2018. «L'interdiction D'un Prénom Amazigh Indigne Les ONG». Fr.Le360.ma. See <http://bit.ly/2IlxoAl>
7. «Interdiction Des Prénoms Amazighs: Les Précisions De L'intérieur». 2017. Fr. Le360.ma. See <http://bit.ly/2ImfPAT>
8. Darfah, Khalid. 2018. «Casablanca: La Politique Du Pâturage Suscite La Colère Des Soussi». Al Bayane. See <http://bit.ly/2IoNYj4>
- 9.

*Dr. **Mohamed Handaine** est le Président de la Confédération des associations amazighes du sud du Maroc (Tamunt n Iffus), Agadir, Maroc. Il est diplômé de l'université, historien et écrivain, et membre du conseil d'administration de la Coordination Autochtone Francophone (CAF). Il est membre fondateur du Congrès mondial amazigh (CMA) et a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire et la culture amazigh. Il est président du Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC), représentant régional nord-africain de l'IPACC et membre du Comité de pilotage du consortium ICCA à Genève. Il est directeur du Centre d'études historiques et environnementales amazighes.*

Source : IWGIA The Indigenous World 2019
